



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU BUREAU

L'An Deux Mille vingt-deux.
Le 10 novembre à 19h00.

Les membres du bureau, légalement convoqués, se sont réunis aux Fontenelles, sous la présidence de Monsieur Denis LEROUX.

Date de convocation : 03/11/22

Date d'affichage : 03/11/22

Nombre de membres :

- en exercice : 29
- présents : 18
- votants : 22

Nombre de voix :

- en exercice : 39
- présents : 20
- procurations : 6
- **nombre total de voix exprimées : 26**

Etaient présents :

Cédric BÔLE, Léon BONVALOT, Marie-Paule BRAND, Anthony CUENOT, Jean-Noël CUENOT, Pascal GODIN, Bernard JACQUET, Denis LEROUX, Régis LIGIER, Boris LOICHOT, Roland MARTIN, Dominique MOLLIER, Jean-Louis MOUGIN, Alexandre PANTEL, Daniel PRIEUR, Elisabeth REDOUTEY, Gilles ROBERT, Pierre VAUFREY, Franck VILLEMMAIN.

Etaient absents excusés :

Christine BOUQUIN, Jean-Pierre FRIGO, Suzanne GUERRIN, Sylvie LE HIR, Francine MISERE, Catherine ROGNON, Charles SCHELLE.

Etaient absents :

Eric HOULLEY, Christian MOREL, Valérie PAGNOT.

Ont donné pouvoir :

Christine BOUQUIN a donné pouvoir à Marie-Paule BRAND

Jean-Pierre FRIGO a donné pouvoir à Cédric BÔLE

Catherine ROGNON a donné pouvoir à Dominique MOLLIER

Charles SCHELLE a donné pouvoir à Denis LEROUX

Gilles ROBERT a été élu secrétaire.

Objet : DE2022-37 : convention avec l'EPAGE Doubs-Dessoubre pour les actions 2022 du contrat de rivière

Monsieur Villemain a quitté la séance et ne prend pas part au vote.

*** Action d'éducation à l'environnement avec le PNR, L'EPAGE, le CPIE du Haut Doubs, et la Fédération de Pêche, sur la thématique de l'eau.**

« Programme d'éducation des scolaires en faveur des milieux aquatiques : L'eau vivante »

⇒ Le PNR finance un pourcentage de l'action calculé sur la surface du PNR. **1064€** par an

⇒ Demande de financement 2022 via la convention

Plan de financement Contrat de territoire Doubs Dessoubre 2022-2024					
Libellé	Année (année scolaire)	Montants totaux à percevoir par le CPIE HD (nets de taxe, non assujetti à la TVA)	EPAGE Doubs Dessoubre	PNR Doubs Horloger	AERMC
Territoire EPAGE Doubs Dessoubre et PNR Doubs Horloger (21 classes - 63 séances CPIE)	2022 (2022/2023)	7 092 €	1 064 €	1 064 €	4 964 €
	2023 (2023/2024)	7 092 €	1 064 €	1 064 €	4 964 €
	2024 (2024/2025)	7 092 €	1 064 €	1 064 €	4 964 €
Taux		100%	15%	15%	70%
Territoire EPAGE Doubs Dessoubre hors PNR Doubs Horloger (9 classes - 27 séances CPIE)	2022 (2022/2023)	3 039 €	912 €	0 €	2 127 €
	2023 (2023/2024)	3 039 €	912 €	0 €	2 127 €
	2024 (2024/2025)	3 039 €	912 €	0 €	2 127 €
Taux		100%	30%	0%	70%
Total		30 393 €	5 928 €	3 192 €	21 273 €

* Action : « Sensibiliser au respect des espaces naturels et des usages dans le cadre de la labélisation « Rivière sauvage de la Reverotte »

→ Labélisation :

- - Le dossier de candidature a été déposé par l'EPAGE Doubs Dessoubre qui est la structure porteuse de cette labélisation. Le Parc naturel régional du Doubs Horloger, en tant que co-porteur avec le Département du Doubs et l'EPAGE, participera à la cotisation annuelle pour la labélisation Rivières sauvages, ainsi qu'à l'audit AFNOR nécessaire à cette labélisation.
- - En tant que candidat à la labellisation nous bénéficions d'actions proposées par le dispositif rivière sauvage « graine de rivière sauvage ».

Audit AFNOR 900 € Cotisation Rivières Sauvages 550 € +580 € inauguration (3%)

* Action lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)

Cette action est réalisée en collaboration avec l'EPAGE Doubs Dessoubre, dans le cadre de la mise en œuvre des inventaires de terrain pour cartographier et décrire les stations d'espèces végétales exotiques envahissantes prioritaires (réglementées ou non), selon la liste hiérarchisée régionale ainsi que celles s'installant dans des sites sensibles sur les bords du Doubs Franco-suisse et de ses affluents. Cette action est réalisée sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte Doubs Dessoubre, syndicat de rivière en charge de la gestion de la rivière sur ce tronçon. L'inventaire a nécessité le recrutement d'un bureau d'étude spécialisé. Une priorisation des sites pourra être proposée en fonction des niveaux de connaissances, et des actions déjà programmées.

Coût total étude : 35 805€ TTC (et 29 837.50 € HT).

Coûts PNR 2022 : Volet étude 30 % : **10 741.5€ TTC (et 8951.25 € HT)**

* Action connaissance des Ressources Karstiques Majeures (RKM), SIE de Froidefontaine

1 - Détermination de l'Aire d'Alimentation du Captage de Froidefontaine (AAC)

1.1 : Etude hydrologique « reconnaître la dynamique du système » : dimensions hautes et basses eaux des AAC, pourcentage des infiltrations, saisonnalité de l'alimentation. Mesure de débit en continu de la source de Froidefontaine. Installation d'une station hydrométrique provisoire sur l'aval de la Reverotte.

1.2 : Géomodèle structural 3D : Estimer de manière prédictive la localisation et la connectivité des systèmes karstiques

2 - Diagnostic de la vulnérabilité de la source captée

2.1 : Cartographie de la vulnérabilité du BAC (méthode PAPRIKA) Appliquer pour l'ensemble de l'aire d'alimentation de la source de Froidefontaine le guide méthodologique de référence pour la délimitation des bassins d'alimentation des captages et la cartographie de leur vulnérabilité vis-à-vis des pollutions diffuses.

2.2 : Inventaire et diagnostic des dépôts réalisés dans les gouffres de l'AAC

Faire un inventaire le plus complet possible, et réaliser une visite de chaque site identifié pour évaluation du risque, notamment de la présence de déchets problématiques. Au regard des résultats de la Géomodélisation et de la cartographie de la vulnérabilité, nous estimerons l'intérêt et le coût du nettoyage de chaque site.

Montant de l'étude : 39 455 € financement 10 % PNR

Montant 1^{er} phase : 21 955 € → 2195.50 € PNR en 2022

Montant 2^{ème} phase : 12 200 € → 1220 € PNR en 2023

Montant 3^{ème} phase : 5 300 € → 530 € PNR en 2024

Total : **3 945,5 € pour le PNR**

Le Bureau du Comité syndical, après en avoir délibéré :

- autorise le Président à engager les dépenses relatives au projet
- autorise le Président à signer les conventions relatives à ce projet
- autorise le Président à solliciter les subventions relatives à ce projet.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 22 votants soit 26 voix

Pour extrait certifié conforme, le Président
Denis LEROUX

